

Trophées Alsace Innovation 2016

Règlement

Date d'édition du règlement : 30 mars 2016

Préambule

Depuis 13 ans, les Trophées Alsace Innovation sont soutenus par la Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine et la CCI Alsace. Organisés par Alsace Innovation*, porte d'entrée privilégiée de l'innovation, ils visent à encourager l'innovation, promouvoir des produits, procédés ou services innovants développés par les entreprises alsaciennes et illustrer ainsi le potentiel d'innovation de la région.

Depuis 3 ans, les Trophées Alsace Innovation sont portés en collaboration avec les autres structures engagées en faveur de l'innovation en Alsace, que sont les pôles de compétitivité : Alsace BioValley**, Fibres Energivie***, Pôle Véhicule du Futur****, HYDREOS ***** , et le cluster alimentaire ARIA Alsace *****.

**Alsace Innovation structure régionale dédiée à l'accompagnement et au financement de projets d'innovation déployés au sein des entreprises d'Alsace. Reconnue d'intérêt général, elle est la porte d'entrée privilégiée des entreprises qui souhaitent innover et s'appuie sur un réseau d'acteurs régionaux aux compétences pluridisciplinaires.*

***Alsace BioValley, Pôle de compétitivité de calibre mondial, accompagne des projets de R&D collaboratifs et accélère ainsi la croissance industrielle des entreprises alsaciennes de la filière Santé, pour créer de nouveaux emplois et développer les investissements industriels en Alsace*

****Fibres Energivie Pôle de compétitivité dédié à l'innovation dans les matériaux et le bâtiment durables. Il réunit les acteurs entreprises, centres de recherche, et organismes de formation. Il facilite l'innovation collaborative et stimule, via des programmes ciblés, la croissance de ses adhérents.*

*****Pôle Véhicule du Futur, pôle de compétitivité sur les véhicules et mobilités du futur a pour mission d'améliorer la compétitivité des entreprises : émergence de projets innovants et accompagnement à la mise sur le marché ; performance industrielle des entreprises et accompagnement de leur croissance.*

******HYDREOS, pôle de compétitivité, soutient les 500 entreprises régionales de la filière de l'eau. Il facilite l'innovation sur le territoire pour accroître leur compétitivité et pour améliorer les performances de la gestion de l'eau.*

******ARIA Alsace (Association Régionale des Industries Alimentaires d'Alsace) a pour mission de fédérer et de représenter les industries alimentaires alsaciennes dans les instances locales, nationales et européennes afin de proposer un accompagnement à l'innovation, en partenariat avec Alsace Innovation, des opportunités sur les marchés internationaux et d'assurer la promotion collective des produits alimentaires.*

Plus d'information sur www.concours-alsaceinnovation.fr

La participation aux Trophées Alsace Innovation offre aux candidats sélectionnés de multiples avantages :

- Bénéficier d'une analyse du projet innovant, réalisée par des experts,
- Communiquer en direction des acteurs économiques locaux et faire connaître l'entreprise,
- Présenter le projet à Alsace Innovation et aux Pôles de compétitivité en vue de bénéficier de leur accompagnement personnalisé,
- Bénéficier d'une communication et d'une couverture presse régionale, voire nationale lors de la remise des prix.

Article 1 – Objet

Préciser les conditions et modalités de participation des candidats aux Trophées Alsace Innovation.

Article 2 – Candidature

Les Trophées Alsace Innovation sont ouverts à toute entreprise alsacienne, industrielle ou de service, quelle que soit sa taille :

- Ayant mis en œuvre un projet innovant portant sur l'amélioration de son produit ou de son processus
- En phase de lancement d'un nouveau produit ou service (mis sur le marché après juin 2015)

Les projets devront porter sur l'une des filières d'excellence régionales suivantes : Santé, Bâtiment et matériaux durables, Mobilités, Eau, Agroalimentaire. Une thématique transverse « Enjeux de demain » couvrira les champs suivants : Numérique, Usine du Futur, Transition Energétique.

2.1. Conditions

Ce concours est accessible à toute personne morale qui n'est pas en liquidation judiciaire et dont le dirigeant n'a pas été condamné à une interdiction de gérer.

Ne peuvent être candidats, ni les organisateurs, ni les personnes amenées à participer à l'organisation du concours.

Chaque entreprise candidate ne peut présenter qu'un seul projet.

Les droits d'accès aux trophées sont gratuits.

Les frais afférents à la présentation de candidature (éventuelle présentation devant le jury, frais de déplacements, frais de constitution du dossier, ...) sont à la charge de chacun des candidats. Aucun remboursement ne sera effectué.

2.2. Dossier de candidature

Le dossier de candidature aux Trophées Alsace Innovation est disponible sur le site internet d'Alsace Innovation, www.concours-alsaceinnovation.fr, et sur ceux des partenaires cités en préambule.

Le dossier de candidature se compose :

- du règlement des Trophées Alsace Innovation,
- du dossier-projet.

Le dossier de candidature dûment complété et contenant l'engagement de l'entreprise candidate signé doit être déposé via le site internet : <http://www.concours-alsaceinnovation.fr> ou ceux des partenaires cités en préambule.

Les date et heure limite de réception du dossier sont fixés au 20 mai 2016 minuit, les dossiers parvenant après ces date et heure ne seront plus admis.

Toutefois, Alsace Innovation sera en mesure d'étudier chaque dossier, en vue d'un accompagnement éventuel par Alsace Innovation (se référer au site internet : www.alsaceinnovation.eu).

Tout dossier illisible, incomplet, portant des indications d'identité ou d'adresses fausses sera considéré comme nul.

Article 3 – Déroulement de l'appel à projets

3.1. Calendrier

- 20 mai 2016 : Clôture des inscriptions et pré-sélection
- 11 octobre 2016 : Jury régional et audition des finalistes
- 24 novembre 2016 : Cérémonie de remise des Trophées aux lauréats à Strasbourg

3.2. Critères de sélection

L'appel à projets et le dossier de candidature se font selon une approche thématique : Santé, Bâtiment et matériaux durables, Mobilités, Eau, Agroalimentaire et une approche transverse « Enjeux de demain » (Numérique, Usine du Futur, Transition Energétique)

Les analyses des projets innovants seront portées selon la spécificité des dossiers soit par Alsace Innovation soit par le pôle concerné (cf préambule).

La sélection des meilleurs projets se fera en commun et le Jury de sélection sera composé d'experts de chaque filière, d'Alsace Innovation, mais aussi de la Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine, CCI Alsace, Bpifrance Alsace, Dirrecte Alsace, FEDER et INPI Alsace.

Enfin, les prix seront décernés par filière d'excellence : Santé, Bâtiment et matériaux durables, Mobilités, Eau, Agroalimentaire ainsi qu'un prix « Enjeux de demain ».

3.3. Critères d'éligibilité

- Caractère innovant du projet (innovation marketing et commerciale, innovation de produit, service et usage, innovation technologique, innovation de procédé et d'organisation, innovation de modèle d'affaires),
- Potentiel de marché,
- Impact économique en région Alsace,
- Cohérence du projet : équipe, capacité financière, approche marketing et commerciale...,
- Engagement dans une démarche d'innovation (veille, créativité, brevets, ...).

3.4. Analyse du projet innovant

Les entreprises candidates dont le dossier aura été sélectionné pourront être invitées à prendre un rendez-vous avec l'expert chargé de réaliser l'analyse. Le rapport de l'analyse sera offert aux candidats pré-sélectionnés. Ce rapport consigne les réponses données par le candidat, ainsi que l'analyse du projet par l'expert.

Article 4 – Composition et fonctionnement du jury

Composition

Le jury est constitué d'au moins :

- un représentant d'Alsace Innovation, qui présidera ce jury,
- un représentant du Pôle Alsace BioValley,
- un représentant du Pôle Fibres Energivie,
- un représentant du Pôle Véhicule du Futur,
- un représentant du Pôle HYDREOS,
- un représentant de l'ARIA Alsace,
- un représentant des financeurs.

Fonctionnement

Le projet ayant reçu le plus grand nombre de voix se verra attribuer le ou les prix.

Les membres du jury disposent tous d'une voix, sauf en cas d'égalité où le vote du président comptera pour voix double.

Après examen des dossiers, le jury se réserve le droit de n'attribuer aucun prix, s'il estime que les projets ne sont pas suffisamment performants (sur la base des critères définis à l'article 3.3. du présent règlement).

Le jury est indépendant et souverain. La décision du jury sera sans recours.

Tout membre du jury ayant un lien juridique avec un candidat devra s'abstenir de participer à la délibération concernant le projet.

Les membres du jury et toutes les personnes ayant accès aux dossiers déposés dans le cadre du présent concours s'engagent à garder confidentielle toute information relative aux projets.

Article 5 – Responsabilité des organisateurs

Les organisateurs se réservent le droit de modifier, d'écourter, de proroger ou d'annuler les présents trophées et son règlement si les circonstances l'exigent. Leur responsabilité ne saurait être engagée sur ce fait. Ils se réservent également toute faculté d'interprétation du présent règlement.

La responsabilité des organisateurs des Trophées et des partenaires (y compris les consultants et les membres du jury) ne saurait être engagée en cas de litige relatif au processus de recevabilité et de sélection des candidats.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés », les candidats disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles qui les concernent. Pour l'exercer, il suffit de s'adresser à Alsace Innovation par mail contact@alsaceinnovation.eu.

Article 6 – Propriété intellectuelle

Chaque candidat déclare détenir légitimement les droits de propriété intellectuelle relatifs aux projets présentés lors du concours et garantit ainsi les organisateurs contre tout recours.

Article 7 – Attribution de juridiction

En cas de litige, les parties rechercheront une solution à l'amiable. En cas d'échec, seuls les tribunaux du ressort de Mulhouse seront compétents. Les parties font élection de domicile à Mulhouse.